

# La citoyenneté chez Julie Daubié

---

Michèle RIOT-SARCEY

**Michèle RIOT-SARCEY**

Université Paris VIII

« *I*l faut, à cette occasion, constater ici de nouveau cette invincible logique des faits attardant la femme sur la route de la civilisation ou la jetant dans l'ornière du progrès à chaque nouveau pas de l'homme qui marche sans elle, quand ce n'est point sur elle ».

Cette critique de la civilisation est émise par Julie Daubié en 1862. Ce même regard posé sur l'histoire conduit sa réflexion sur la citoyenneté en 1871. L'idée n'est pas nouvelle et pourtant toujours marginale : la plupart des contemporains pense l'histoire en termes de progrès ; histoire cumulative, linéaire ; histoire de la liberté des hommes ; histoire qui fait sens. L'histoire pensée par Julie Daubié s'inscrit à contre-sens.

Lorsqu'elle écrit *l'Emancipation de la femme*, la Troisième République s'élabore. Julie Daubié voudrait préparer les femmes à sa gestion, leur permettre d'entrer dans l'apprentissage de la démocratie. Déjà, en 1834, on relevait la même préoccupation chez Adèle de Saint-Amand : « *Si les hommes représentent les droits des citoyens (...), ils sont totalement impuissants à représenter*

1. Julie Daubié, *L'Émancipation des femmes*, Paris, 1871, p. 7.

2. *Ibid.* p. 5.

3. *Ibid.* p. 84.

4. *Ibid.* p. 11.

5. *Ibid.* p. 26.

6. *Ibid.*, p. 5. Voir sur « l'ilotisme » l'analyse de Geneviève FRAISSE : « Droit naturel et question de l'origine dans la pensée féministe au XIXe siècle », *Stratégie des femmes*, Paris, Tierce, 1984, pp. 375-390.

7. *Ibid.* p. 5.

*les droits et vœux des citoyennes (...). La société des droits de la femme réclamera le droit de vote pour son sexe dans les assemblées publiques, dans des collèges électoraux.* « C'est dans le même esprit que Julie Daubié projette de créer, en 1871, une association pour le suffrage des femmes, mesure nécessaire pour rendre vrais les « principes de la liberté moderne » et « la forme démocratique des gouvernements ». « *Quand le peuple conquiert l'exercice de vote en 1848, les esprits méditatifs comprirent que l'exclusion d'une moitié de l'humanité, classée a priori, vu l'imbécillité du sexe, parmi les interdits pour crimes et délits, est une injure gratuite pour les femmes, égales à l'homme comme Français devant l'impôt direct et indirect, ainsi que devant le code pénal, et qu'il est ironique de déclarer universel un suffrage qui les repousse à titre de mineures privées de discernement.* »<sup>1</sup>.

En 1837, Louise Dauriat argumentait de la même façon auprès des députés : « *On n'est pas citoyenne pour être l'épouse d'un citoyen (...). On n'est telle que quand on exerce des droits civils, politiques ou religieux.* » Sur cette proposition, le silence s'est imposé. En 1848, les mêmes droits, réclamés plus bruyamment, suscitèrent plaisanteries et anathèmes. Julie Daubié, 23 ans plus tard, renouvelle la même proposition.

Cette demande jamais satisfaite, ponctuellement renouvelée à chaque nouveau pas de l'homme vers la liberté, montre combien il est difficile de se faire entendre. Les femmes qui se risquent à réclamer les droits politiques pour leur sexe sont toujours à la recherche d'arguments crédibles, évidents, audibles. Néanmoins, Julie Daubié l'affirme, la thèse essentielle des femmes de 1848 est toujours vraie, elle reste plus que jamais d'actualité : « *L'émancipation politique semble inséparable de*

*l'émancipation civile dans toute démocratie.* »<sup>2</sup>.

L'affirmation est importante ; toute une conception de la citoyenneté est ici énoncée : elle englobe dans la liberté publique la liberté privée. Et, en y incluant les femmes, elle donne au mot égalité toute sa dimension humaine. Julie Daubié l'accompagne de considérations sur la situation des femmes assujetties à la liberté de l'homme depuis 1789. Impossible de porter un jugement sain sur celle devant qui les portes de l'instruction sont restées fermées si longtemps. « *Les lois progressives de son développement* » ont été contrariées. Aussi dans l'état présent « *ses dons particuliers restent sans valeur.* »

« *Quand notre instruction aura été aussi solide et aussi forte qu'elle est faible et incohérente, quand notre curiosité aura été tournée vers les idées générales, alors seulement on pourra se prononcer en meilleure connaissance de cause sur nos facultés.* »<sup>3</sup>. De son point de vue, il est facile de s'en convaincre : l'oppression qui pèse sur les femmes est l'effet de la négation de leur liberté. Les femmes, privées de droit, sont marquées par les stigmates de l'esclavage. « *Leur ignorance, leurs préjugés, leur docilité naïve.* »<sup>4</sup> sont le résultat d'une pratique politique, un produit de la domination d'un sexe sur l'autre. Aussi, la première mesure, selon Julie Daubié, serait de mettre un terme au « *gouvernement exclusif des hommes.* »<sup>5</sup>. Donner aux femmes les moyens de briser « *l'ilotisme séculaire.* »<sup>6</sup> dont elles sont victimes, tels sont ses objectifs. Elle s'engage et engage les autres « *à travailler à l'émancipation de Jacqueline Bonnefemme.* » : « *si nous ne voulons pas voir la nation avilie s'asservir de plus en plus avec cette survivante attardée de la glèbe.* »<sup>7</sup>.

« *Quand nous aurons compris que la femme a une autre destinée que celle*

*d'être annulée, abêtie, et corrompue par la société ; que l'éducation qui développe la raison est supérieure à celle qui l'enchaîne, nous saurons peut-être enfin qu'on donne plus de charme moral aux filles en leur enseignant des principes qu'en leur inculquant des préjugés.*<sup>8</sup>

Ce développement sur l'état de contrainte dans lequel vivent les femmes apparaît nécessaire à Julie Daubié. Elle a pesé le poids des préjugés sur l'opinion publique. Le retard de l'émancipation des femmes serait précisément lié à l'ignorance des faits d'histoire et à l'incapacité de la plupart des individus à comprendre l'universelle liberté dans sa globalité. On ne le leur a jamais appris. Toute l'éducation est en cause. La crainte des hommes de voir les femmes perdre leur identité sert souvent de prétexte à leur mise à l'écart. *« La société qui, par esprit de système, prétend ici se substituer à la nature, montre une insanité incompatible avec l'harmonie et l'ordre publics, car il suffit d'être libre de préjugés pour comprendre que la liberté la plus complète ne saurait faire accomplir l'impossible aux femmes ; pour savoir que l'égalité, qui n'est que le respect des droits individuels, ne peut conduire à l'identité, par la raison toute simple qu'on ne refait pas la nature, même en la contrariant, en la comprimant et en l'étouffant. »*<sup>9</sup>

La tâche est difficile : penser l'éducation dans un esprit contraire au sens commun, aller à l'encontre des idées véhiculées par la plupart des autorités politiques et religieuses de l'époque n'est pas chose simple. L'opinion publique a été longuement préparée et continue à être entretenue dans les préjugés d'un autre âge.

Quelques années avant la parution de *L'Émancipation des femmes*, deux ouvrages ont paru, écrits par des hommes éminents et respectés. Tous

deux traitent de citoyenneté. Il s'agit de deux manifestes en faveur de la liberté et de la démocratie : ils fustigent l'ignorance profonde des masses, obstacle à la démocratie et proposent de combler le déficit de l'éducation. Chaque auteur y développe des idées novatrices pour libérer l'homme en même temps qu'il propage des opinions conservatrices, voire archaïques à propos des femmes. L'élémentaire liberté humaine n'est plus de mise quand il s'agit des individus de sexe féminin. Selon Jules Simon, *« tout retient la femme dans la soumission ; ses fréquentes maladies, ses grossesses, les soins que réclament d'elle ses enfants, son aptitude au travail évidemment moindre, l'excès de son imagination, sa sensibilité »*<sup>10</sup>. Ainsi sa dépendance est inscrite dans sa nature même. Une partie de l'ouvrage est consacrée à démontrer l'incompatibilité entre ces deux mots : émancipation/femme. On comprend l'insistance mise par Julie Daubié sur le sens du mot émancipation. *« Puisque les mots mêmes ont besoin d'être réhabilités, commençons par dire que nous donnerons exclusivement au mot émancipation son sens grammatical d'égalité pour tous et pour toutes »*<sup>11</sup>.

Elle répond en quelque sorte au programme politique de Jules Simon très clairement exposé : *« Il ne s'agit pas le moins du monde d'émanciper les femmes, mais seulement de les éclairer ; ni de les introduire sur la place publique, mais de leur donner sur les affaires générales une influence restreinte et indirecte qu'elles exerceraient certainement à notre profit, et au profit de la morale »*. Et de conclure logiquement : comme la société politique dépend entièrement de la société domestique, il faut que la famille soit gérée selon les principes aristocratiques. *« Le premier intérêt de la femme, le*

8. Julie DAUBIÉ, *op. cit.* p., 122.

9. *Ibid.*, p. 86.

10. Jules SIMON, *La Liberté*, Paris, 1859, vol. 2, p. 305.

11. Julie DAUBIÉ, *op. cit.*, p. 5.

12. Jules SIMON, *op. cit.*, p. 304.

13. *Ibid.*, p. 331.

14. Etienne VACHEROT, *La Démocratie*, Paris, 1860, p. 124.

15. *Ibid.*, p. 132.

16. *Ibid.*, p. 128.

17. Etienne Vacherot, ancien directeur des études de l'E.N.S., maître de conférences de philosophie, suppléant de Victor Cousin à la Sorbonne : bien qu'il n'ait pas employé le mot interdit : République, dans son ouvrage qui paraît sous le Second Empire, il fut tout de même condamné à trois mois de prison.

18. *Ibid.*, p. 11

19. Julie DAUBIÉ, *op. cit.*, p. 69.

20. Selon la définition d'Alexandre Dumas fils, cf. la communication de L. KLEJMAN et F. ROCHEFORT.

*premier intérêt de la famille, le premier intérêt de l'Etat, c'est que la famille soit une ; et pour qu'elle soit une, il faut entre autres conditions qu'elle ait un chef. Il est bien clair que ce chef, c'est l'homme.*<sup>12</sup>

*« L'autorité doit donc être le fondement de la famille ; la liberté et l'égalité sont le fondement de l'ordre social »*<sup>13</sup>. Pour Etienne Vacherot, l'homme et le citoyen ne font qu'un<sup>14</sup>. Mais *« il en est de l'unité de la famille comme de l'unité de la nation »*. L'harmonie doit régner entre les époux, *« la femme n'est point naturellement faite pour être un artiste, un savant, un homme d'Etat, elle est faite pour vivre avec l'homme, pour vivre de sa vie et pour vivre de la sienne »*<sup>15</sup>. Etienne Vacherot n'a nullement besoin de consulter les femmes, il connaît leurs capacités, il sait ce qu'elles pensent, il pressent ce qu'elles veulent. Sans doute les connaît-il mieux que personne. *« Quant à la qualité de citoyenne, la chose leur répugne au moins autant que le nom. Madame est la reine du foyer. Fût-elle la reine de la cité, ce qui est impossible, elle ne serait que déchoir de sa véritable place. Elle ne veut ni un autre titre, ni un autre rôle, et ne songe pas sérieusement à étendre sa royauté au-delà du foyer »*<sup>16</sup>.

Julie Daubié n'est pas révolutionnaire. Elle se situe dans le même courant politique qu'Etienne Vacherot et Jules Simon, dans la mouvance libérale. On peut supposer qu'elle a pris connaissance de ces ouvrages. Toute en nuances, toute en prudence, elle tente de répondre aux arguments de ses interlocuteurs supposés. Les deux opposants à l'Empire sont des individus écoutés, hostiles à tout despotisme<sup>17</sup>, ils sont partisans d'une République ordonnée et militent en faveur de la liberté. Leur références sont

incontestables parce qu'incontestées : Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Turgot, Condorcet, Kant, Fichte, Schiller et Hegel. Pour eux *« l'histoire universelle »* n'est que *« l'histoire de la liberté »*<sup>18</sup>. *L'Emancipation des femmes*, dans sa presque totalité s'inscrit en faux contre les idées développées par les opposants au régime impérial qui, au nom de la liberté des hommes, veulent maintenir les femmes sous une dépendance totale. L'enjeu est d'importance, la République se prépare et Julie Daubié voudrait prévenir l'exclusion à venir, si bien préparée par ces idéologues républicains irréprochables.

Tout d'abord, elle fustige le redoublement du préjugé, sans cesse réactualisé, qui contribue plus que tout autre à inférioriser les femmes. *« De ce préjugé individuel et social qui interdit à la femme d'agir dans la même sphère d'action que les hommes, de participer à leurs progrès résulte pour elle une diminution de capacité intellectuelle et morale qui diminue d'autant celle des nobles attributs de l'humanité »*<sup>19</sup>.

Face à l'affirmation péremptoire et arbitraire du refus des femmes du droit de vote et *« l'eussent-elles obtenu, elles ne s'en serviraient pas »* - elle cite ce propos inlassablement répété par les contemporains dans le but de déstabiliser les *« féministes »*<sup>20</sup> de l'époque -, elle déplore la nécessité de combattre toujours le même esprit de généralisation hâtive. *« Il s'agit ici comme ce voyageur qui, au sortir d'un vaisseau apercevant une femme rousse, s'empressa d'écrire sur son carnet : « toutes les femmes de ce pays ont les cheveux rouges ». Pour éviter cette erreur de raisonnement, disons « Quelques femmes, certaines femmes, beaucoup de femmes ne veulent pas du vote », et nous concluons quand même à affirmer le principe du droit, indépendamment de ses applications.*

*Il est probable que si toutes les femmes refusaient le droit de suffrage, je n'écrirais point ces lignes.* »<sup>21</sup>

Elle ne veut pas enfreindre le droit, elle souhaite tout simplement en étendre la règle. Le législateur n'a jamais songé que les femmes sont des français. Rétablir les faits, détourner l'oubli suffisent à imposer l'évidence du droit. Les femmes sont des français et tout s'enchaîne : la jouissance des droits civils implique logiquement la jouissance des droits civiques. Pour faire valoir son point de vue, point besoin de réforme : les filles majeures, et les veuves sont incitées à s'emparer du droit qui leur est dû en tant que contribuables et justiciables. « *Notre intention est de partir de la capacité électorale acquise, aux veuves et aux filles majeures pour acquérir celles des femmes en pouvoir de mari.* »<sup>22</sup>.

Trop dépendante, qui plus est mineure, la femme mariée ne peut, dans l'état actuel de la législation, prétendre à la citoyenneté. Julie Daubié veut rester dans la limite du droit afin d'éviter toute confusion. Aux représentantes élues incombera la tâche d'émanciper les femmes mariées, dans la mesure où « *pour améliorer la situation intellectuelle et morale de la France, il faut rendre les femmes indépendantes des hommes.* » Pour ce faire, la capacité électorale serait l'instrument indispensable de tout progrès, « *parce qu'elle est l'unique garantie de la justice qu'on mettrait à examiner les réclamations des femmes, et de l'équité avec laquelle on résoudrait les questions relatives aux droits et aux intérêts de leur sexe.* »<sup>23</sup>.

Le développement de l'instruction est au cœur du dispositif imaginé par Julie Daubié selon laquelle la citoyenneté ne peut être exercée que par des individus sociaux à part entière. Munies de l'instruction nécessaire, les femmes

pourront embrasser toutes les carrières. « *Toutes les branches d'études doivent leur être accessibles, sans excepter celles dont les hommes se sont fait un monopole spécial.* »<sup>24</sup>. Elle préconise un enseignement mixte qui constituerait « *un progrès essentiel et nécessaire* » et rend responsable les hommes de l'état de l'ignorance dans laquelle sont plongées les femmes par une instruction tronquée, œuvre d'une Eglise à qui l'éducation des femmes a été confiée : « *L'interdiction pour la femme de puiser l'instruction aux mêmes sources que l'homme est en outre une négation de nos théories d'égalité civile qui établit un antagonisme déplorable entre nos principes et nos mœurs.* »<sup>25</sup>.

Ces propos réalistes participent de la préparation de la troisième République. Ils s'insèrent dans les interstices de la raison politique des hommes qui prétendent parler au nom des femmes, censées ignorer le droit parce qu'ignorées de la loi. Et, du même coup, ils préviennent et rendent explicite le type de démocratie qui se prépare : une démocratie représentative où la liberté est conçue comme un privilège. En d'autres termes Julie Daubié dénonce la mystification d'une « fausse démocratie » : « *si la volonté arbitraire de l'homme reste sous la République, comme sous la monarchie et l'Empire, la règle de la justice et de la jurisprudence. Si nous devons être éconduites par une menteuse démocratie, impuissante à nous donner la liberté sous la loi, je dirais aux femmes : « Abêtissez et corrompez les hommes ; c'est votre seul droit ; c'est par conséquent votre unique devoir social ». Espérons donc en l'avenir.* »<sup>26</sup>.

21. Julie DAUBIÉ, *op. cit.* p. 88.

22. *Ibid.* p. 7 à 9.

23. *Ibid.* p. 153.

24. *Ibid.* p. 86.

25. *Ibid.* p. 106.

26. *Ibid.* p. 142.